



# « Je ne ferai pas la chasse aux petits collèges »

Avec 16 200 collégiens dans le public, la tendance globale est à la baisse. Pour la vice-présidente du Département Adèle Hommet, la durée de transport quotidien ne doit pas excéder 70 minutes.

Entretien

Adèle Hommet, vice-présidente du Conseil départemental de la Manche en charge des collèges, de la jeunesse et des sports.

Où en sont les effectifs d'élèves dans les collèges de la Manche ?

On ne va pas se le cacher, le léger exode urbain du Covid et l'accueil de familles ukrainiennes font qu'on est stable en 2021-2022, mais globalement il y a moins d'élèves. Aujourd'hui, les 52 collèges publics accueillent 16 209 jeunes, soit 1 543 de moins qu'en 2010 et 4 223 de moins qu'il y a vingt ans. Mais ça ne veut pas dire que le Département a fermé 4 000 places de collèges durant cette période.

Comment faire dans un département rural, quand on entend des préconisations nationales qui évoquent des collèges entre 400 et 600 élèves ?

Comme on a une bonne dizaine d'établissements à moins de 200 élèves, il n'en resterait pas beaucoup. Entre l'Éducation nationale et les départements, chacun doit faire un pas vers l'autre. De notre côté, on a voté un livre blanc en 2021. Il s'agit d'examiner les collèges et les besoins secteur par secteur, notamment autour des communes nouvelles qui, pour des questions de politique jeunesse ou de transport, peuvent souhaiter que tous leurs enfants aillent dans le même collège. Notre objectif, encore perfectible, est qu'aucun collégien n'ait plus de 70 minutes de transport par jour.

Il y a quand même une taille critique pour les collèges...

Oui, au-dessous de 200 élèves, ça peut être compliqué. La dotation horaire globale donnée par l'Éducation nationale n'est pas élevée, il y a moins d'options, les enseignants sont sur plusieurs établissements... Mais attention, je ne dis pas ça pour faire la chasse aux petits collèges. Et d'ailleurs, si deux établissements voisins étaient en balance, les décisions ne se prendraient pas forcément au détriment du plus petit. Tout dépend de la situation géographique, de l'offre de transport, des équipements existants. Ce que je souhaite, c'est l'équité dans tout le territoire. Et qu'une famille puisse choisir entre le public et le privé me paraît normal. Mais il faut que ce soit uniquement par conviction, pas pour des questions pédagogiques ou autres.

Les surcoûts de l'énergie impactent bien entendu les collèges ?

On continue les travaux d'isolation, de rénovation thermique, mais on n'y échappe pas. Entre 2022 et 2023, le budget de fonctionnement des collèges passe de 4,4 à 7,5 millions d'euros, dont 2,5 en plus uniquement pour les énergies et les fluides.

Pour la restauration bio, locale, le Département avance ?

L'objectif, atteint ou dépassé en certains endroits, est d'être globalement sur tous les collèges manchois à 50 % de bio et 70 % de local à la fin du mandat. On a créé un poste pour faciliter la commande publique sur le territoire. Cette démarche du Département montre aussi à la filière locale qu'il y a un marché de 2,5 millions de repas annuels à la porte des producteurs. L'approvisionnement local permet aussi d'endiguer la hausse des coûts et des transports.

**Les plus gros collèges de la Manche :** Granville, 533 élèves ; Torigny-les-Villes, 522 ; Bricquebec, 489. **Les plus petits :** Isigny-le-Buat, 120 élèves ; Saint-Vaast-la-Hougue, 141 ; Gavray, 184.

*Propos recueillis par Sébastien BRÊTEAU.*



Baisse des effectifs, taille des établissements, problématiques énergétiques... Les axes de travail ne manquent pas pour le conseil départemental de la Manche et ses collègues (photo d'illustration). Archives Philippe Renault / Ouest-France